

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE

BF-HF Opérations non-électriques sur canalisations enterrées laissées sous tension

Habilitations visées : BF-HF Exécutant, BF-HF Chargé de chantier.

Prévention :

Articles L411-1 à L4154-4 du code du travail

Risque électrique :

Articles R4544-1 à R4544-10 du code du travail

Opérations électriques :

Norme NF C 18-510

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

FORMATION EN PRESENTIEL

Public

- Exécutants, chef d'équipes et responsables de chantiers de terrassement devant manipuler des câbles électriques enterrés, laissés sous tension, en basse tension et en haute tension.

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :

- d'intégrer la prévention du risque électrique lors de l'exécution de ses tâches habituelles, dans son établissement.

Prérequis

- Aptitude médicale
- Maîtrise des tâches non-électriques à réaliser en matière de terrassement (les tâches spécifiques concernant la manipulation des câbles électriques sont vues pendant la formation pratique).
- Utilisation usuelle de la langue française.

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

Nous contacter pour les modalités organisationnelles à adapter au handicap.

Durée

Formation théorique en groupe : 2,5 à 3,5 heures.

Formation pratique en groupe : 1 à 2 heures.

Evaluation individuelle des acquis : 20 minutes par personne.

Tarif *Nous consulter

CONTENU

Module « Tronc commun » :

- Distinction des grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance...
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures...)
- Nom et limites des différents domaines de tension, reconnaissance de l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identification des zones d'environnement et de leurs limites
- Principe de l'habilitation et définition des symboles d'habilitation (lecture et exploitation du contenu d'un titre d'habilitation)
- Prescriptions associées aux zones de travail
- Reconnaissance des zones de travail ainsi que les signalisations associées (équipements de protection collective et leur fonction)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Procédures, consignes et conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module « Habilitation électrique BF-HF Exécutant et Chargé de Chantier »

Le contenu exhaustif est celui prescrit par l'Annexe D de la norme NF C 18-510+A1, soit en synthèse :

- Les zones d'environnement.
- Les matériels enterrés et affleurant en BT et HT.
- Les risques spécifiques des canalisations électriques enterrées.
- La règle des « 4 A », ... *Programme complet sur demande*

Interventions théoriques & pratiques

- Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mises en situation, QCM

Formateur

En vue de garantir des apprentissages adaptés, nos formateurs en prévention des risques professionnels disposent de solides expériences métier attestées par notre service référent.

Ils sont titulaires d'un **certificat de formateur délivré par l'INRS** et/ou de qualification(s) ou diplôme(s) dans leur(s) domaine(s) de compétences.

ORGANISATION

➤ Limite d'effectif

Maximum : 12 participants

➤ Moyens pédagogiques et techniques

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : zone d'évolution exempte de co-activité comportant une fouille ou une tranchée avec canalisations électriques mises à jour sur une dizaine de mètres, moyens de ballastage de la zone, outillage nécessaire aux tâches de nettoyage, soutènement et ouverture de fourreaux, fourreaux à découper, documents conformes à l'annexe B de la norme (ex. : certificat pour tiers, instruction de sécurité, etc.).

➤ Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique
- Evaluation formative théorique par questionnement oral.
- Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.
- Formulaire d'évaluation de satisfaction de la formation. L'analyse des résultats obtenus permet, quand il y a lieu, de mettre en place les mesures correctives adaptées.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Validation : La validité est temporaire. Habilitation annuelle de l'employeur et durée de validité des composantes acquises de 3 ans